

N° 2022-131

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2022

N° 2022/131 OM : Annulations et réductions 2022

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 06 décembre pour la session ordinaire du mercredi 21 décembre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	5
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François Etienne représenté par Mr POIROT Michel	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René représenté par Mme TORTISSIER Virginie
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MAUFFREY Gérard	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	GRANDJEAN Michel	DAGUE Alain
LAPARRA Isabelle		

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr MANGE François et Mr FORMET Arnaud excusés

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mr MAIRE Françoise

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose aux conseillers communautaires les annulations de titres de recettes pour un montant de **500.00 €** et la réduction d'un titre pour un montant de **116.70 €** émis au titre de la redevance OM, pour l'année 2022.

Il précise que chaque réclamation a fait l'objet de pièces justificatives et a recueilli l'avis de la commission.

Les titres de recettes sont les suivants :

Annulations :

Certificat 01 décembre 2022

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT	MOTIF
Saint Barthélémy	PACIOS Alicia	2022-237-009811	50.00 €	A déménagé en juillet 2021
Fresse	BOULAY Anthony	2022-222-006645	75.00 €	A vendu au 03 juin 2022
Servance	Café « Chez Monique »	2022-236-009061	100.00 €	Cessation d'activité au 30 juin 2021
Saint Barthélémy	BOLLE Adrien	2022-237-009509	50.00 €	Décès au 11 mai 2022
Faucogney	FLORIN Gheorge	2022-221-006388	50.00 €	Erreur de facturation
Faucogney	MOLOCA Florian	2022-221-006504	175.00 €	Erreur de facturation
Total des Annulations OM			500.00 €	

Réductions :

Certificat 01 décembre 2022

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT	MOTIF
La Proiselière	MANGE Alain	2022-228-007736	62.50 €	Divorce au 20 juillet
La Longine	DUCHANOIS Francis	2022-226-007537	16.70 €	Départ du fils au 1 ^{er} /09
La Bruyère	REGEARD Renée	2022-224-007364	37.50 €	Départ en Ehpad
Total des réductions OM			116.70 €	

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations comptables

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-132

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2022

N° 2022/132

Décision budgétaire modificative n°9 BUDGET GENERAL

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 06 décembre pour la session ordinaire du mercredi 21 décembre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	5
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François Etienne représenté par Mr POIROT Michel	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René représenté par Mme TORTISSIER Virginie
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	LOUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MAUFFREY Gérard	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	GRANDJEAN Michel	DAGUE Alain
LAPARRA Isabelle		

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr MANGE François et Mr FORMET Arnaud excusés

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mr MAIRE Françoise

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire CCME n°9 de l'exercice 2022, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Afin d'augmenter le chapitre 012 Charges de personnel un virement de crédit et nécessaire du compte 022 dépenses imprévues pour un montant de 2 410.00€

Il est proposé d'effectuer des mouvements de crédit dans les chapitres 012 Charges de personnel et du chapitre 65 Autres charges gestion courante

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6217 : Pers. affecté par cne membre GFP	5 400.00 €	
D 6336 : Cotisation CNG,CG de la FPT		350.00 €
D 64111 : Rémunération principale (PT)	15 000.00 €	
D 64131 : Rémunération		1 560.00 €
D 64131 : Rémunération		15 000.00 €
D 64172 : Apprentis - indemnité inflation		100.00 €
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF		5 400.00 €
D 6454 : Cotisations ASSEDIC		400.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel	20 400.00 €	22 810.00 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	2 410.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	2 410.00 €	
D 6531 : Indemnités élus		760.00 €
D 6533 : Cotisations retraite élus		1 050.00 €
D 6534 : Cot.séc. sociale part patr. élus	28.00 €	
D 65372 : Cotisation alloc. fin mandat		28.00 €
D 65548 : Autres contributions	1 050.00 €	
D 657358 : subv aux autres groupements	760.00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	1 838.00 €	1 838.00 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°9 du budget CCME, exercice 2022 mentionné dans le tableau ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-133

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2022

N° 2022/133

Décision budgétaire modificative n°11 BUDGET GENERAL

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 06 décembre pour la session ordinaire du mercredi 21 décembre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	5
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François Etienne représenté par Mr POIROT Michel	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René représenté par Mme TORTISSIER Virginie
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	LOUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	COUDHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MAUFFREY Gérard	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	GRANDJEAN Michel	DAGUE Alain
LAPARRA Isabelle		

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr MANGE François et Mr FORMET Arnaud excusés

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mr MAIRE Françoise

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire CCME n°11 de l'exercice 2022, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé un virement de crédit pour opération d'ordre suite au tableau d'amortissement d'un montant de 5730 €.

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement	5 730.00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect^e d'investis.	5 730.00 €	
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		5 730.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		5 730.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct	5 730.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	5 730.00 €	
R 28031 : Amortis. frais d'études		4 780.00 €
R 28041411 : Cne GFP : Biens mobiliers, mat.		670.00 €
R 280422 : Privé : Bâtiments et instal.		280.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		5 730.00 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°11 du budget CCME, exercice 2022 mentionné dans le tableau ci-dessus

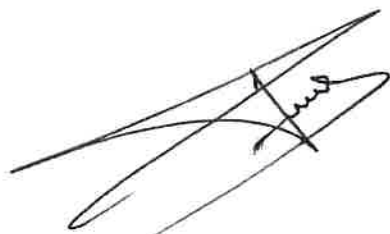
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-134

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2022

N° 2022/134

Décision budgétaire modificative n°12 BUDGET GENERAL

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 06 décembre pour la session ordinaire du mercredi 21 décembre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	5
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François Etienne représenté par Mr POIROT Michel	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René représenté par Mme TORTISSIER Virginie
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MAUFFREY Gérard	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	GRANDJEAN Michel	DAGUE Alain
LAPARRA Isabelle		

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr MANGE François et Mr FORMET Arnaud excusés

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mr MAIRE Françoise

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire CCME n°12 de l'exercice 2022, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé un virement de crédit pour opération d'ordre suite à l'intégration de travaux d'un montant de 13 500 €.

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement		0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect^e d'investis.		0.00 €
D 21318 : Autres bâtiments publics		11 700.00 €
D 2138 : Autres constructions		1 800.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		13 500.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct		0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		0.00 €
R 2031 : Frais d'études		13 500.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		13 500.00 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°12 du budget CCME, exercice 2022 mentionné dans le tableau ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-135

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2022

N° 2022/135

Décision budgétaire modificative n°13 BUDGET GENERAL

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 06 décembre pour la session ordinaire du mercredi 21 décembre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	5
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François Etienne représenté par Mr POIROT Michel	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René représenté par Mme TORTISSIER Virginie
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MAUFFREY Gérard	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	GRANDJEAN Michel	DAGUE Alain
LAPARRA Isabelle		

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr MANGE François et Mr FORMET Arnaud excusés

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mr MAIRE Françoise

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire CCME n°13 de l'exercice 2022, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé un virement de crédit du compte 2183 opération 22 SIG au compte 2183 pour un montant de 120.00 € pour pouvoir payer matériel informatique de l'OT.

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2183 : Matériel de bureau et info.		120.00 €
D 2183-22 : S.I.G.	120.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	120.00 €	120.00 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°13 du budget CCME, exercice 2022 mentionné dans le tableau ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANES

N° 2022-136

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2022

N° 2022/136

Convention avec Ingénierie 70 dans le domaine de l'eau

NOMENCLATURE: 1.4 Autres Contrats

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 06 décembre pour la session ordinaire du mercredi 21 décembre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	5
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François Etienne représenté par Mr POIROT Michel	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René représenté par Mme TORTISSIER Virginie
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	LOUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MAUFFREY Gérard	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	GRANDJEAN Michel	DAGUE Alain
LAPARRA Isabelle		

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr MANGE François et Mr FORMET Arnaud excusés

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mr MAIRE Françoise

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

Ingénierie 70 apporte une assistance technique, juridique ou financière aux collectivités dans la gestion des bassins hydrographiques, des cours d'eau, des milieux naturels et aquatiques.

La présente convention règle les rapports en ce qui concerne l'exécution de la mission d'assistance technique fournie par Ingénierie70, délégataire du Département de Haute Saône, au maître d'ouvrage la CCME dans les domaines de l'eau et tout particulièrement la mise aux normes de l'Etang de la Grande Chaussée.

Le coût annuel pour cette adhésion s'élève à 460 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

-AUTORISE le Président à signer cette convention avec Ingénierie 70

-DIT que les crédits seront inscrits au budget général 2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-137

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2022

N° 2022/137

Convention avec le service intérim Centre de Gestion

NOMENCLATURE: 1.4 Autres Contrats

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 06 décembre pour la session ordinaire du mercredi 21 décembre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	5
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François Etienne représenté par Mr POIROT Michel	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René représenté par Mme TORTISSIER Virginie
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	LOUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MAUFFREY Gérard	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	GRANDJEAN Michel	DAGUE Alain
LAPARRA Isabelle		

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr MANGE François et Mr FORMET Arnaud excusés

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mr MAIRE Françoise

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

Les Centres de gestion peuvent mettre des agents à disposition des collectivités et établissements publics qui le demandent pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour assurer des missions temporaires.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités à titre onéreux, par convention définissant notamment les modalités de financement du recours au service intérim.

La collectivité / l'établissement public rembourse au CDG 70 le montant du traitement brut majoré d'une participation aux frais de gestion supportés par le CDG 70 : 10 % du traitement brut et des charges de toute nature.

Ladite convention sera effective du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2025.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- AUTORISE** le Président à signer la convention en question avec le centre de gestion 70
- PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget général 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANES

N° 2022-138

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2022

N° 2022/138

Intégration de la commune de Malbouhans : nombre de délégués

NOMENCLATURE: 5.7 Intercommunalité

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 06 décembre pour la session ordinaire du mercredi 21 décembre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	5
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François Etienne représenté par Mr POIROT Michel	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René représenté par Mme TORTISSIER Virginie
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	LOUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MAUFFREY Gérard	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
SEGUITIN Laurent	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	GRANDJEAN Michel	DAGUE Alain
LAPARRA Isabelle		

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr MANGE François et Mr FORMET Arnaud excusésPouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mr MAIRE Françoise

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

A partir du 01/01/2023 la commune de MALBOUHANS intègre la Communauté de Communes des 1000 Etangs.

MALBOUHANS sera représentée par un **délégué titulaire et par un délégué suppléant.**

Le Conseil Communautaire de la CCME passe donc de 42 représentants à 43 avec l'arrivée de MALBOUHANS.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

-PREND ACTE du passage de 42 à 43 délégués titulaires au sein du Conseil Communautaire suite à l'intégration de Malbouhans

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-139

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2022

N° 2022/139

Convention avec la CC Pays de Lure pour la collecte des OM et TRI pour Malbouhans en 2023

NOMENCLATURE: 1.4 Autres Contrats

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 06 décembre pour la session ordinaire du mercredi 21 décembre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	5
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François Etienne représenté par Mr POIROT Michel	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René représenté par Mme TORTISSIER Virginie
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MAUFFREY Gérard	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	GRANDJEAN Michel	DAGUE Alain
LAPARRA Isabelle		

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr MANGE François et Mr FORMET Arnaud excusés

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mr MAIRE Françoise

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Les collectes des OM et du tri seront assurées pour la commune de Malbouhans par la Communauté de Communes du Pays de Lure entre le 01/01/2023 et le 31/12 2023.

Une convention fixant les modalités techniques et financières de ce partenariat sera signée entre la CCPLure et la CCME.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

-**AUTORISE** le Président à signer la convention avec la CCPLure concernant la collecte OM/Tri pour la commune de Malbouhans

-**INDIQUE** que les crédits correspondants seront au budget annexe OM/Tri 2023

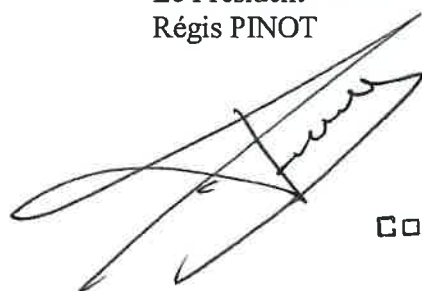
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2022

N° 2022/140

Augmentation du capital d'ACTION 70 et avenant pacte d'actionnaires

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions Budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 06 décembre pour la session ordinaire du mercredi 21 décembre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	5
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François Etienne représenté par Mr POIROT Michel	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René représenté par Mme TORTISSIER Virginie
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	LOUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MAUFFREY Gérard	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	GRANDJEAN Michel	DAGUE Alain
LAPARRA Isabelle		

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr MANGE François et Mr FORMET Arnaud excusés

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien
Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mr MAIRE Françoise
Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Il convient de prendre une nouvelle délibération car celle du 30/06/2022 mentionne :

« augmentation de la participation financière au capital SEDIA ».

Cependant, il s'agit de l'augmentation de capital d'ACTION 70 ET NON SEDIA !

Pour mémoire, il s'agit d'une augmentation de 6 500 € (250 actions à 26 € chacune) en deux versements (2022 et 2023).

Il nous est aussi demandé de signer un avenant au pacte d'actionnaires.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

-INDIQUE que les crédits sont au budget 2022

-AUTORISE le Président à signer l'avenant au pacte d'actionnaires

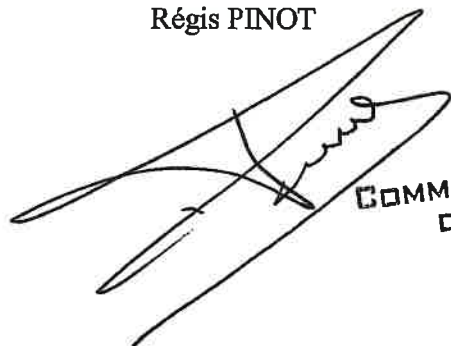
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-141

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2022

N° 2022/141

Augmentation de la participation financière ACTION 70 Décision budgétaire modificative n°10 BUDGET GENERAL

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions Budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 06 décembre pour la session ordinaire du mercredi 21 décembre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	5
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François Etienne représenté par Mr POIROT Michel	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René représenté par Mme TORTISSIER Virginie
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MAUFFREY Gérard	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	GRANDJEAN Michel	DAGUE Alain
LAPARRA Isabelle		

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr MANGE François et Mr FORMET Arnaud excusés

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mr MAIRE Françoise

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

L'Assemblée Générale Extraordinaire d'ACTION 70 du 30 Mai 2022 a validé le lancement d'une opération de capital par création de 161 392 actions de 26 € chacune soit 4 196 192 €.

En notre qualité d'actionnaire, nous avons la possibilité de participer à cette opération. Pour rappel, nous sommes actionnaire à 1.79 % du capital.

Différentes possibilités s'offrent à nous :

- Ne pas participer à l'augmentation du capital
- Participer à cette augmentation avec l'achat de 1 à 2 881 actions de 26 € chacune
- Participer au-delà de l'achat de ces 2 881 actions en fonction du total d'actions disponibles.

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire CCME n°10 de l'exercice 2022, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé un virement de crédit du compte 271 au compte 261 pour un montant de 3 250.00 € pour achat d'action.

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 261 : Titres de participation		3 250.00 €
TOTAL D 26 : Participations et créances ratta		3 250.00 €
D 271 : Titres immob.-dr de propriété	3 250.00 €	
TOTAL D 27 : Autres Immos financières	3 250.00 €	

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** d'abonder à hauteur de 6500 € soit 250 actions en deux versements sur 2022 et 2023.
- **AUTORISE** le Président à procéder aux formalités nécessaires et signer toutes pièces afférentes
- **APPROUVE** la décision modificative n°10 du budget CCME, exercice 2022 mentionné dans le tableau ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-142

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2022

N° 2022/142

Fonds de concours à la commune de La Proiselière et Langle

NOMENCLATURE: 7.8 Fonds de concours

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 06 décembre pour la session ordinaire du mercredi 21 décembre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	5
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François Etienne représenté par Mr POIROT Michel	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René représenté par Mme TORTISSIER Virginie
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MAUFFREY Gérard	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	GRANDJEAN Michel	DAGUE Alain
LAPARRA Isabelle		

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr MANGE François et Mr FORMET Arnaud excusés

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mr MAIRE Françoise

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

Vu le dépôt de dossier effectué par Monsieur le Maire de La Proiselière et Langle et du plan de financement sur la demande d'attribution d'un fonds de concours à sa commune pour des travaux d'aménagements paysagers de la traversée de la commune.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 01/12/2022,

Le Président propose au conseil communautaire de verser une subvention équivalente à 5 000.00 € (fonds de concours plafonné à 10% d'un montant de travaux de 50 000.00 € HT).

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **ATTRIBUE** un fonds de concours d'un montant de 5 000.00 € à la commune de La Proiselière et Langle
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2023 à l'article 20414 section investissement,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-143

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2022

N° 2022/143

Fonds de concours à la commune de Melisey

NOMENCLATURE: 7.8 Fonds de concours

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 06 décembre pour la session ordinaire du mercredi 21 décembre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	5
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François Etienne représenté par Mr POIROT Michel	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René représenté par Mme TORTISSIER Virginie
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MAUFFREY Gérard	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	GRANDJEAN Michel	DAGUE Alain
LAPARRA Isabelle		

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr MANGE François et Mr FORMET Arnaud excusés

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mr MAIRE Françoise

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Vu le dépôt de dossier effectué par Monsieur le Maire de Melisey St Hilaire et du plan de financement sur la demande d'attribution d'un fonds de concours à sa commune pour la création de la brigade des 1000 Etangs.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 01/12/2022,

Le Président propose au conseil communautaire de verser une subvention équivalente à 5 000.00 € (fonds de concours plafonné à 10% d'un montant de travaux de 50 000.00 € HT).

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **ATTRIBUE** un fonds de concours d'un montant de 5 000.00 € à la commune de Melisey
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2023 à l'article 20414 section investissement,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-144

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 21 DECEMBRE 2022**

N° 2022/144

Fonds de concours à la commune de La Montagne

NOMENCLATURE: 7.8 Fonds de concours

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 06 décembre pour la session ordinaire du mercredi 21 décembre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	5
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François Etienne représenté par Mr POIROT Michel	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René représenté par Mme TORTISSIER Virginie
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MAUFFREY Gérard	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	GRANDJEAN Michel	DAGUE Alain
LAPARRA Isabelle		

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr MANGE François et Mr FORMET Arnaud excusés

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mr MAIRE Françoise

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

Vu le dépôt de dossier effectué par Monsieur le Maire de La Montagne et du plan de financement sur la demande d'attribution d'un fonds de concours pour remplacer la cloche de la chapelle de Beauregard.

Le Président propose au conseil communautaire de verser une subvention équivalente à 776.30 € (fonds de concours plafonné à 20 % d'un montant de travaux de 5 000.00 € HT).

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **ATTRIBUE** un fonds de concours d'un montant de 776.30 € à la commune de La Montagne
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2023 à l'article 20414 section investissement,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANES

N° 2022-147

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2022

N° 2022/147

Tarifs complémentaires des produits et animations de nos offices de tourisme à Melisey et Faucogney

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 06 décembre pour la session ordinaire du mercredi 21 décembre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	5
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François Etienne représenté par Mr POIROT Michel	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René représenté par Mme TORTISSIER Virginie
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	LOUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MAUFFREY Gérard	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
SEGUTIN Laurent	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	GRANDJEAN Michel	DAGUE Alain
LAPARRA Isabelle		

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr MANGE François et Mr FORMET Arnaud excusés

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mr MAIRE Françoise

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

le Président expose :

Il convient de modifier certains tarifs et de compléter l'offre.

BOUTIQUE :

- ✓ Confiture de Noël : 8 € ✓ Thé de Noël : 8 € ✓ Biscuit de Noël : 9 € ✓ Bière 33 cl : 4 €
- ✓ Savon sapin : 5 € ✓ Savons étoile et boule : 4€ chacun
- ✓ Calendrier franc comtois : 12 € ✓ Livre comtois : 12 €
- ✓ Magnet Franc comtois : 4 €
- ✓ Magnet (le Rosbeck/Saut de l'Ognon/Highland/Les Grilloux) : 3 € au lieu de 5 €
- ✓ Confiture 50 gr : 3 €

ANIMATIONS :

	journée par adulte	1/2 journée par adulte	journée - 18 ans	1/2 journée - 18 ans
Randonnée forestière	20 €	15 €	15 €	10 €
Canis- randonnée	25 €	15 €	20 €	15 €
Randonnée VTT	40 €	20 €	20 €	15 €
VTT gourmand	55 €	35 €	45 €	30 €
Randonnée gourmande	35 €	20 €	25 €	15 €

	Prix adulte	Prix -18 ans
Escape game	10 €	5 €
visite historique Faucogney	4 €	gratuit
bain de forêt détente bien être	10 €	5 €
sortie mycologique	6 €	gratuit

Le versement de cette somme se fait :

- Soit en espèces
- Soit par carte bancaire
- Soit par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **VALIDE** les tarifs proposés ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

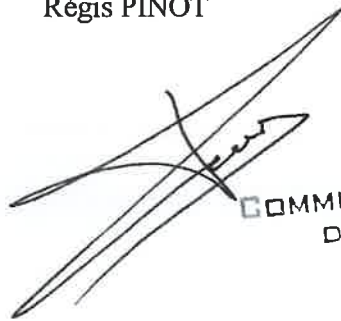
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-153

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 21 DECEMBRE 2022**

**N° 2022/153
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 117/2022
M57**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 06 décembre pour la session ordinaire du mercredi 21 décembre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	5
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François Etienne représenté par Mr POIROT Michel	VERBAERE Ludovic	DEMANGE René représenté par Mme TORTISSIER Virginie
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	LOUDOT Francis
PY Julien	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MAUFFREY Gérard	LAMBOLEY Christelle
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
VUILLEMARD Catherine	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	GRANDJEAN Michel	DAGUE Alain
LAPARRA Isabelle		

Absent(e)s : Mme DUPETY Sandra, Mr MANGE François et Mr FORMET Arnaud excusés

Pouvoirs: Mr SARRE Vincent donne pouvoir à Mr PY Julien

Mr GIRARD Bernard donne pouvoir à Mr PINOT Régis

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mr MAIRE Françoise

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le référentiel comptable et financier M57 à la place du référentiel M14.

Le référentiel M57 est le référentiel budgétaire et comptable le plus récent, mis à jour par la DGFIP et la DCL en concertation avec les acteurs locaux.

Il permet le suivi budgétaire et comptable de nombreuses entités publiques locales, tout en conservant certains principes budgétaires applicables aux référentiels M14, M52 et M71.

La M57 est le référentiel, le plus avancé en termes de qualité comptable et intègre les dernières dispositions examinées par le conseil de normalisation des comptes publics

Elle assouplit les règles budgétaires selon le modèle régional :

- pluriannualité :

notamment adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat ;

- fongibilité des crédits :

Le conseil communautaire peut déléguer au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

- gestion des dépenses imprévues :

Le conseil communautaire peut voter des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de dépenses imprévues, dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Les collectivités locales volontaires peuvent passer à la M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour permettre un accompagnement personnalisé. La décision doit faire l'objet d'une délibération.

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

1/ **DECIDE** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de l'instruction M57, opte pour la nomenclature simplifiée M57, à compter du 1^{er} janvier 2023. Pour les budgets CCME, FRANCE SERVICE, GYMNASSES DE MELISEY ET DE FAUCOGNEY ET ZA FAUCOGNEY.

2/ **CONSERVE** un vote par nature par chapitre à compter du 1^{er} janvier 2023.

3/ **INFORME** que le Président sera autorisé, à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour toute la durée de son mandat, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % les dépenses réelles de chacune des sections.

4/ **AUTORISE** Le Président à signer tout document permettant l'application de la présente délibération .

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS